

Annexe 2

Éléments de diagnostic complémentaires concernant les réseaux d'alimentation en eau potable

CC Pithiverais Gâtinais

Alimentation en eau potable

Actuellement une réactualisation de certains schémas directeurs AEP est en cours pour Le Malesherbois, Auxe, Batilly en Gâtinais, Courcelles le Roi, Juranville, le Syndicat des eaux de Boiscommun et Environ.

Quelques Inspections télévisuelles de forages d'autres communes ont été réalisées par ailleurs.

Une étude de gouvernance sur l'ensemble du territoire est aussi lancée pour étudier la faisabilité d'un transfert de compétence vers la CCPG. Une première restitution sera réalisée vers juin 2022.

Les premiers résultats font apparaître une grande déperdition.

Assainissement collectif :

Actuellement, une réactualisation de certains schémas directeurs Assainissement collectif est en cours pour Auxe, Barville en Gâtinais, Batilly en gâtinais, Hameau de Romainville (Beaune la Rolande), Chambon la Forêt, Chemault (Boiscommun), Courcelles le Roi, Desmonts, Egry, Gaubertin, Juranville, Lorc, Nancray sur Rimarde, Saint Loup des Vignes.

Une étude de gouvernance sur l'ensemble du territoire est aussi lancée pour étudier la faisabilité d'un transfert de compétence vers la CCPG. Une première restitution sera réalisée vers juin 2022.

Assainissement non collectif :

Sont concernées, en 2022, toutes les communes membres de la CCPG sauf Augerville la Rivière (Syndicat Mixte de Buthiers et environ – 77). A noter qu'en 2023, la commune de Bordeaux en gâtinais ne devrait plus faire partie de la CCPG, donc du SPANC également, au profit de la CC4V.

Toutes les données suivantes sont extraites du RPQS 2020 :

Compétences exercées :

- contrôles (marché missions de contrôles avec un prestataire depuis le 1^{er} novembre 2020) ;
- entretien (marché vidanges avec un prestataire depuis fin septembre 2020).

Sont concernés environ 9 375 habitants sur les 26 717 habitants que compte la CCPG.

445 installations sont classées comme conformes.

1 231 installations sont classées comme ne représentant pas de risque avéré pour la santé et ou l'environnement.

Le taux de conformité est évalué en 2020 à 48,1% soit 1 676 installations.

Ce qui représente environ 1 809 installations non conformes (taux de non-conformité de 51,9 %).

3 485 installations ont été contrôlées depuis le début du SPANC.